



L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FAREVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

N° 2026-110

RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du schéma de mutualisation

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-163 en date du 9 octobre 2025, relative à l'actualisation du schéma de mutualisation ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2026 ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 juin 2026.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Ville de Cavaillon sont engagées dans un schéma de mutualisation.

La mutualisation entre LMV et la Ville de Cavaillon s'inscrit dans une démarche de coopération renforcée visant à optimiser les ressources et les compétences au bénéfice des deux entités. Plusieurs directions (directeurs, chefs de service et agents) sont ainsi mutualisées, permettant un partage efficace des expertises et une coordination accrue des actions. Ce dispositif favorise une gestion plus agile et rationnelle des missions, tout en respectant les prérogatives propres à chaque entité. En s'appuyant sur le principe de subsidiarité, cette organisation garantit que les décisions restent proches des territoires concernés, tout en bénéficiant des synergies créées par la mise en commun des moyens.

Depuis 2018 la mutualisation se poursuit et s'adapte. L'actualisation concerne deux postes rattachés à la directrice des finances qui dans le cadre d'un départ à la retraite a souhaité refondre son organisation et la renforcer par la mutualisation de ses équipes.

Les postes concernés sont les suivants :

Intitulé poste	Service	Quotité ville	Quotité LMV
Directrice Générale des Services	Direction Générale	50 %	50 %
Directeur des services techniques - DGST	Technique	50%	50%
Directrice des Finances - DGA	Finances	50%	50%
Directrice du Pôle petite Enfance, Education, Jeunesse - DGA	Enfance, Education, Jeunesse	50%	50%
Directrice développement urbain et inclusion sociale	Redynamisation urbaine	50%	50%
Directrice des Ressources Humaines	RH	50%	50%
Assistante de Direction	RH	50%	50%
Responsable pilotage et projets transversaux RH	RH	50%	50%
Responsable service développement des compétences et talents	RH	50%	50%
Intitulé poste	Service	Quotité ville	Quotité LMV

Chargé développement compétences et accompagnement mobilités	RH	50%	50%
Responsable prévention et santé au travail	RH	50%	50%
Assistant prévention et santé au travail	RH	50%	50%
Responsable de gestion budgétaire et financière – adjoint à la direction	Finances	50%	50%
Responsable budgétaire	Finances	50%	50%

Lorsque les agents sont fonctionnaires, la mutualisation se concrétise par une mise à disposition entre les deux collectivités selon la quotité ci-dessus et avec l'établissement d'une convention type ci-annexée annuelle.

Lorsqu'il s'agit d'agents contractuels, la mutualisation s'opère par l'établissement de deux contrats.

Le Conseil Communautaire,

Où le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- APPROUVE le schéma de mutualisation ci-dessus avec les quotités susmentionnées ;
- APPROUVE les conventions de mutualisation type annexées ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer ou tout document se rapportant à cette décision.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,
Gérard DAUDET

